

PGRI 2022-2027

Dispositions pouvant concerner les communes

Septembre 2022 :

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :

-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie**
-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI**
-  Des dispositions à **décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI**
-  Des dispositions à **décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI**

Acteurs visés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui mettent en œuvre chacune des dispositions ;

Acteurs associés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui pourront être associés aux acteurs visés et contribuer à la mise en œuvre de chacune des dispositions.

Collectivités : ce terme désigne les Collectivités Territoriales (Commune, Département, Région) et leurs groupements : Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole), et les autres établissements publics locaux (Syndicat, EPTB, EPAGE...).

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
I. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité				
1.A – Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires				
	1.A.3 – Intégrer dans le plan local d'urbanisme (PLU) et les documents en tenant lieu, des communes ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts par un TRI, un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre	PLU - documents en tenant lieu - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.A.4 – Accompagner les Collectivités territoriales et/ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts, au moins partiellement, par un TRI dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité aux inondations	Documents d'urbanisme - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	1.A.5 – Suivre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité de territoire aux inondations	Documents d'urbanisme - Outil suivi/diagnostic de vulnérabilité	État (Bassin, Dpt), collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.A.6 – Réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires dans le	Opérations de renouvellement urbain	Collectivités (aménagement territoire,	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	cadre d'opérations de renouvellement urbain		urbanisme)	
1.B – Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des quartiers, des bâtiments et des activités économiques des secteurs à enjeux				
	1.B.1 – Prioriser les diagnostics de vulnérabilité aux inondations à mener (quartiers, bâtiments et activités économiques)	Documents d'urbanisme - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, Région), Chambres consulaires, État (DIRECCTE)
	1.B.8 – Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), en particulier dans les secteurs à enjeux	PLH, PLU - PLUi	Collectivités (habitat, logement)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)...
1.C – Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations				
	1.C.1 – Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), CLE SAGE
	1.C.2 – Encadrer l'urbanisation en zone inondable	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.C.3 – Encourager en priorité dans les territoires à risque important d'inondation (TRI) les réflexions portant sur la planification du territoire résilient aux inondations qui peuvent aller jusqu'à la recomposition spatiale du territoire	Documents d'urbanisme – Projets d'aménagement du territoire	Collectivités (urbanisme, création, aménagement, entretien, gestion/ zones activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), État
	1.C.4 Développer une planification de la gestion intégrée du trait de côte prenant en compte les risques d'inondation et de submersion marine et les enjeux de biodiversité	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte	Collectivités (GEMAPI (5° - 1 – L 211-7 du CE), aménagement du territoire, urbanisme), acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, État	Acteurs du territoire, CLE SAGE
1.D – Éviter et encadrer les aménagements (installations, ouvrages, remblais) dans le lit majeur des cours d'eau				
	1.D.1 – Éviter, réduire et compenser les impacts des aménagements (installations, ouvrages, remblais) dans le lit majeur des cours d'eau sur l'écoulement des crues	Projets aménagements lit majeur des cours d'eau (rubrique 3.2.2.0 R. 214-1 du CE)	Pétitionnaires	État (Dpt)
1.E – Planifier un aménagement du territoire tenant compte de la gestion des eaux pluviales				

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	1.E.1 – Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible	SDGEP – SDA – PLU(i) – Zonage pluvial - Règlement de service	Collectivités (Eaux usées, Eaux pluviales, aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI)
	1.E.2 – Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'événements pluvieux	SCOT - PLU(i)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.E.3 – Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements	Projets aménagements dont rubrique 2.1.5.0 R. 214-1 du CE	Aménageurs	État (Dpt)

II. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages

2.A – Incrire la réduction de l'aléa inondation dans une stratégie de long terme à l'échelle d'un bassin de risque cohérent

	2.A.2 – Recourir aux ouvrages de protection de manière raisonnée	Ouvrages protection (rubrique 3.2.6.0 R. 214-1 du CE)	Pétitionnaires	État (Dpt)
--	--	---	----------------	------------

2.C – Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau

	2.C.1 – Recenser et catégoriser les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/recensement	Collectivités (Porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)
	2.C.2 – Gérer de manière durable les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Collectivités concernées, Propriétaires, exploitants

2.D – Préserver et restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine

	2.D.1 – Recenser et catégoriser les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ recensement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	2.D.2 – Gérer de manière durable les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Propriétaires, exploitants

2.E – Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant

	2.E.1 – Réaliser un diagnostic de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin versant	Diagnostic ruissellement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), État	Collectivités, Professionnels agricoles...
	2.E.2 – Élaborer une stratégie et un programme d'actions de prévention et de lutte contre les ruissellements	Stratégie de prévention et de lutte - Programme d'actions - Zonage pluvial -	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages, aménagement territoire,	Collectivités, Professionnels agricoles, Citoyens...

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	à l'échelle du bassin versant	Documents d'urbanisme	urbanisme, eaux pluviales)	

III. Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise

3.A – Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise

	3.A.2 – Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État	APIC - Vigicrues Flash - Autres dispositifs de surveillance - alerte	Collectivités (communes, EPCI)	État (Dpt, Région,...)
	3.A.3 – Développer, sur la bande littorale, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des submersions marines	Dispositifs de surveillance – alerte/Submersion marine	Collectivités (communes, EPCI)	Collectivités (GEMAPI) - État (Dpt)
	3.A.4 – Élaborer et diffuser des cartes de zones d'inondation potentielles (ZIP) ou cartes similaires	Cartes de ZIP - Cartes similaires	État (Dpt, Région, SPC), collectivités (porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)

3.B – Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale

	3.B.1 – Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent	Stratégie de gestion de crise (planification)	État	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.2 – Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation	PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt)
	3.B.3 – Se préparer en organisant régulièrement des exercices de gestion de crise	Exercices de gestion de crise – PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt), collectivités (porteurs PAPI, GEMAPI)
	3.B.4 – Favoriser l'implication structurée et organisée des citoyens dans la prévention des risques et la gestion de crise, en déclinaison des PCS	Réserve communale de sécurité civile - PCS	Collectivités (Communes)	Citoyens
	3.B.5 – Identifier les services publics impliqués dans la gestion de crise et les réseaux de service indispensables à un retour rapide à la normale après une crise et veiller à la continuité de leur activité en situation de crise	PCA	État (Dpt)	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	3.B.7 – Anticiper la mise en sécurité en situation de crise du patrimoine culturel exposé à un risque d'inondation	Patrimoine culturel	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, porteurs PAPI), porteurs SLGRI	DRAC , SDIS, Bouclier bleu France
3.C – Tirer profit de l'expérience				
	3.C.3 – Établir un bilan consolidé dans l'année suivant un épisode d'inondation significatif	Retour d'expérience	État (Dpt)	Communes, Gestionnaires réseaux, Experts assurances, Chambres consulaires, État (zone de défense), Associations
	3.C.4 – Dresser, à l'issue d'un épisode d'inondation, un bilan de la gestion des déchets produits à cette occasion et des dysfonctionnements des filières de collecte et de traitement des déchets observés	Bilan gestion des déchets, PRPGD	Collectivités (Région)	État (Région), collectivités
IV. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque				
4.A – Renforcer la connaissance sur les aléas d'inondation				
	4.A.1 – Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	Collectivités (Communes, GEMAPI)
4.B – Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et en zone impactée				
	4.B.1 – Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés aux inondations	Documents d'urbanisme – PAPI - PPRI/L	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, porteurs PAPI), État (Dpt)	
4.C – Connaître et suivre les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations				
	4.C.1 – Connaître les systèmes d'endiguement et suivre le devenir des anciennes digues de protection contre les inondations	Systèmes d'endiguement	État (Dpt, Région), collectivités (PI)	État (Bassin, Dpt), collectivités (Communes)
4.E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation				
	4.E.3 – Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire	DDRM – PCS – PICS - DICRIM	État, collectivités (Communes, EPCI-FP)	Maires - Pdt/EPCI-FP
4.F – Sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des risques d'inondation				
	4.F.2 – Renforcer la diffusion des	Internet	Collectivités (Communes),	État

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI		groupements compétents)	